

CAS DE SAISINE DE LA CAP AU 1^{ER} JANVIER 2020

Référence juridique générale des compétences des commissions administratives paritaires : article 37-1 du décret n°89-229 modifié

ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : période avant titularisation

OBJET	DEMANDE	COMPÉTENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Prorogation de stage	A l'initiative de la collectivité	AVIS	art 4 décret n°92-1194	- imprimé de saisine avec rapport de l'autorité territoriale argumentant l'insuffisance professionnelle de l'agent - attestation du CNFPT formation d'intégration obligatoire / profil de poste
Refus de titularisation			art 30 loi n°84-53	- imprimé de saisine avec rapport de l'autorité territoriale - attestation du CNFPT formation d'intégration obligatoire / profil de poste - rapports intermédiaires
Licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle (ne peut intervenir qu'après une période de 6 mois)			art 46 loi n°84-53 art 5 décret 92-1194	- imprimé de saisine avec rapport de l'autorité territoriale argumentant l'insuffisance professionnelle de l'agent - attestation du CNFPT formation d'intégration souhaitable / profil de poste
Travailleurs handicapés Renouvellement d'un contrat pour un travailleur handicapé - dans le même cadre d'emplois - dans un cadre d'emplois de niveau hiérarchique inférieur - non renouvellement d'un contrat pour un travailleur handicapé			art 38 loi n°84-53 art 8 décret n°96-1087	- imprimé de saisine avec indication du contexte - rapport de l'autorité territoriale justifiant que l'agent n'a pas fait preuve de capacités professionnelles suffisantes au regard du dossier de l'agent après entretien préalable avec celui-ci - attestation du CNFPT formation d'intégration obligatoire

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

OBJET	DEMANDE	COMPÉTENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Échelon spécial	A l'initiative de la collectivité	AVIS	art 30 et 78-1 loi n°84-53	- projet de tableau d'avancement à l'échelon spécial
Promotion interne			art 30 et 39 loi n°84-53	- imprimé type - copie examen professionnel (le cas échéant) - pièces justificatives précisées dans le dossier
Avancement de grade			art 30 et 80 loi n°84-53	- la collectivité adresse au CDG un tableau donnant la liste nominative des fonctionnaires promouvables ainsi que le tableau de proposition d'inscription - document retraçant l'expérience professionnelle - examen professionnel (le cas échéant) - copie des entretiens professionnels des agents proposés
Communication de l'entretien professionnel		INFORMATION	Loi n°84-53 art.76 Décret n°2014-1526 art.6	- copie de l'entretien professionnel
Entretien professionnel pour demande de révision	Saisine par l'agent	AVIS	art 7 décret n°2014-1526	- demande de révision de l'agent après saisine au préalable auprès de l'autorité territoriale et copie de l'entretien contesté - observations de l'autorité territoriale (sur demande du CDG)

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE (suite)

OBJET	DEMANDE	COMPÉTENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Refus sur une décision individuelle relevant de l'article 72 de la loi 84-53 (refus de disponibilité, refus de réintégration, maintien en disponibilité)	Saisine par l'agent	AVIS	art 72 loi n°84-53 art 37-1 du décret n°89-229	- saisine de l'agent - motivation de l'autorité territoriale
Temps partiel - en cas de refus d'autorisation du travail à temps partiel (<i>possible seulement pour le temps partiel sur autorisation</i>) - en cas de litige relatif à l'exercice du travail à temps partiel			art 30 et 60 alinéa 4 loi n°84-53	- saisine de l'agent - motivation de l'autorité territoriale
Compte-épargne temps - refus d'accorder un congé au titre du CET			art 10 décret n°2004-878 du 26/08/1984 relatif au CET dans la FPT	- tout refus opposé à une demande de congés au titre du CET doit être motivée. L'agent peut former un recours devant l'autorité territoriale qui statue après consultation de la CAP - courrier de demande de l'agent - courrier de refus explicite de l'autorité territoriale
Refus opposé à une demande de télétravail (<i>demande initiale ou de renouvellement</i>)			Art 10 décret n°2016-151	- saisine de l'agent - motivation de l'autorité territoriale

MOBILITÉS ET POSITIONS STATUTAIRES

OBJET	DEMANDE	COMPÉTENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Mise à disposition d'agents de police municipale (fonctionnaires) dans le cadre d'un groupement de communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants (<i>octroi et renouvellement</i>)	A l'initiative de la collectivité	AVIS	L.512-2 et R512-3 du Code de sécurité intérieure	- imprimé de saisine - accord de l'agent - convention
Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale (<i>sous réserve des nécessités de service</i>)			art 100 loi 84-53 décret n°85-397 art.21	- imprimé de saisine - accord de l'agent - motivation de l'autorité territoriale en cas de refus pour nécessité de service
Réintégration après privation des droits civiques ou interdiction d'exercer un emploi public ou après réintégration dans la nationalité française			art 24 loi 83-634 art 37-1 IV décret n°89-229	- imprimé de saisine - courrier de demande de l'agent

FIN DE FONCTIONS

OBJET	DEMANDE	COMPÉTENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Licenciement pour inaptitude physique si demande de reclassement par l'agent (TNC - 28 h)	A l'initiative de la collectivité	AVIS	art 41 décret n°91-298	- saisine de l'autorité territoriale précisant l'impossibilité de reclassement - demande de l'agent d'être reclassé - avis du comité médical (CAA Nantes 97)
Licenciement après mise en disponibilité d'un fonctionnaire ayant refusé 3 propositions d'affectation en vue de sa réintégration (après une disponibilité)	A l'initiative de la collectivité		art 20 décret 86-68	- lettre de saisine de l'autorité territoriale - 3 refus de l'agent / 3 propositions d'affectation
Licenciement pour refus de poste sans motif valable (<i>lié à son état de santé, à l'expiration d'un congé de maladie, longue maladie ou longue durée</i>)	A l'initiative de la collectivité		art 17 et 35 décret n°87-602	- lettre de saisine de l'autorité territoriale
Refus opposé à une demande de démission	Saisine par l'agent		art 30 et 96 alinéa 6 loi 84-53	- lettre de saisine de l'agent - lettre de refus de l'autorité territoriale

DROITS ET OBLIGATIONS

OBJET	DEMANDE	COMPETENCE DE LA CAP	TEXTE DE RÉFÉRENCE	PIÈCES A FOURNIR
Formation - avant le 2ème refus successif du bénéfice d'une action de formation (toute action de formation : de perfectionnement, prépa concours, formation personnelle...)	A l'initiative de la collectivité	AVIS	art 2 et 70 loi 84-594 relative à la formation	- la première demande refusée ou courrier de refus - imprimé de saisine accompagné de la motivation de l'autorité territoriale
Formation - refus d'accorder un congé pour formation syndicale	Saisine par l'agent		art 2 décret n°85-552	- lettre de saisine de l'agent - imprimé de saisine accompagné de la motivation de l'autorité territoriale
Formation - refus d'accorder un congé de formation dans le cadre de l'exercice d'un mandat local à un fonctionnaire élu local	A l'initiative de la collectivité	INFORMATION	art R 2123 du CGCT	- imprimé de saisine justifiant le refus en fonction des nécessités de service : il s'agit d'une communication
Refus du bénéfice d'une mobilisation du CPF* -avant le 3ème refus successif par l'autorité territoriale	Saisine par l'agent	AVIS	art 22 quater II de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983	- demande de l'agent - motivation de l'autorité territoriale du refus
Refus du bénéfice d'une mobilisation du CPF* -refus d'une mobilisation du CPF			art 22 quater II de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983	- demande de l'agent - motivation de l'autorité territoriale du refus
Cumul d'activités - refus d'accorder une autorisation de cumul d'activités publiques ou privées			art 30 loi 84-53 art 25-septies loi 83-634	- demande de l'agent - motivation du refus
Décharge syndicale - refus de la décharge de service demandée par une organisation syndicale	A l'initiative de la collectivité	INFORMATION	art 2 décret n°85-552 art 20 décret n°85-397	- imprimé de saisine accompagné de la motivation du refus de l'autorité territoriale - rapport de l'autorité territoriale expliquant que la désignation de l'agent est incompatible avec la bonne marche de l'administration

CPF* : congé personnel de formation